

Le 7 décembre 2009

**AUX DIRECTIONS DE TOUTES  
LES UNITÉS ADMINISTRATIVES**



COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

Service des ressources  
humaines  
955 boul. St-Martin ouest  
Laval (Québec) H7S 1M5  
Téléphone : 450-662-7000  
Poste : 1131  
Télécopieur : 450-662-5580

**Objet : Affichage**

Madame,  
Monsieur,

Vous trouverez sous ce pli vingt-six (26) concours en un (1) seul exemplaire chacun.

Auriez-vous l'obligeance d'afficher ce document aux endroits prévus à cet effet à l'intérieur de votre unité administrative.

Chaque unité a l'obligation de produire le nombre de copies nécessaires pour l'ensemble de leurs tableaux d'affichage.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, madame, monsieur, nos salutations les meilleures.

Anne-Marie Martinez  
Coordonnatrice

AMM/mam

p.j.

## PROCÉDURE OFFRE DE SERVICES INTERNET

Il est maintenant possible de poser votre candidature sur les « **postes de soutien technique et administratif** » par internet à l'adresse internet suivante :

<https://wwwapps.cslaval.qc.ca/PostulePoste>

### Étapes à suivre :

1. Comment s'inscrire :

- ⇒ Cliquez sur « **Enregistrement i. e. inscription de votre nom, prénom, etc.** »  
Inscrivez votre N.A.S., nom et prénom tels que sur votre talon de paie de la commission scolaire, avec majuscule sur la première lettre de chaque nom.
- ⇒ Cliquez sur « **Enregistrer** ».
- ⇒ Cliquez sur « **Retour à la page d'accueil** ».

2. Comment postuler :

- ⇒ Cliquez sur la « **liste des postes de soutien administratif disponibles** » ou sur la « **liste des postes de soutien technique disponibles** »
- ⇒ Cochez les postes sur lesquels vous désirez postuler.
- ⇒ **IMPORTANT** si vous décidez de retourner à votre formulaire pour ajouter certains postes, **il ne faut surtout pas décocher** les postes que vous aviez déjà cochés.
- ⇒ Cliquez sur « **Enregistrer** », alors la confirmation de vos applications vous est présentée.

2. Confirmation :

- ⇒ Vous devez imprimer et conserver une copie de cette confirmation officielle.

**Si vous utilisez cette procédure pour faire application, vous n'avez pas à nous faire parvenir la copie de cette confirmation, ni à compléter et nous faire parvenir le document « offre de services » (formulaire papier).**

**Toutefois, pour les personnes ne pouvant avoir accès à internet, il est toujours possible de compléter et de nous faire parvenir le document « Offre de services ».**

Pour tout questionnement concernant la procédure d'offre de services par internet veuillez communiquer avec Marie-Andrée Magny au poste 1131.

**AFFICHAGE INTERNE**

**OFFRE DE SERVICES**

Numéro de l'affichage : \_\_\_\_\_

Titre du poste : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

N.A.S. \_\_\_\_\_

Je travaille présentement à l'unité administrative suivante :

\_\_\_\_\_

Poste occupé : \_\_\_\_\_

Tél. (travail) : \_\_\_\_\_ Tél. (rés.) : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Réservé au Service des ressources humaines**

**STATUT**

- Régulier temps plein
- Régulier temps partiel
- Art. 10-2 et 10-3
- 6 mois et plus
- moins de 6 mois

ANCIENNETÉ : \_\_\_\_\_

SYNDICAT : \_\_\_\_\_

# POUR AFFICHAGE

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

CONCOURS O-0910-032  
**ÉLECTRICIENNE / ÉLECTRICIEN**  
38,75 HEURES/SEMAINE

Le 7 décembre 2009

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCREDITATION SUIVANTE :

- SCFP, local 1821

## NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à effectuer des travaux d'installation, de réparation et d'entretien de systèmes électriques.

## EXIGENCES REQUISES

Être titulaire d'une carte de compétence «licence C» émise par la C.C.Q. et délivrée en vertu de la Loi sur la formation ou la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (L.R.Q. chapitre F-5).

## EXPÉRIENCE REQUISE

Avoir cinq (5) ans d'expérience pertinente

**LA CANDIDATURE DE TOUTE PERSONNE SALARIÉE NE POSSÉDANT PAS UNE CARTE APPROPRIÉE VALIDE À LA FIN DE LA PÉRIODE D'AFFICHAGE SERA REJETÉE.**

## ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois effectue tous travaux d'installation, de raccordement, de détection et d'identification de troubles, de réfection, de modification, de réparation et d'entretien de tout système de conduction composé d'appareils de canalisation, d'accessoires et autres appareillages pour fins d'éclairage, de chauffage, de force motrice et de tout système de communication, de commutation et de transmission.

Elle fait des entrées électriques de tout voltage et de tout ampérage; elle monte les panneaux de distribution, pose des conduits en surface ou dans les murs, les planchers et les plafonds, passe les fils et fait les raccordements nécessaires; elle procède à l'installation, à l'entretien et à la réparation d'équipements électriques variés tels que : moteurs, transformateurs, interrupteurs, chauffe-eau, systèmes de chauffage, ventilateurs, climatiseurs.

Elle est parfois appelée à coordonner des travaux effectués par des ouvrières ou ouvriers moins expérimentés ou non spécialisés.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR CE POSTE DE TRAVAIL

La personne choisie devra détenir un permis de conduire valide et fournir un véhicule pour l'exercice de ses fonctions.

## LIEU DE TRAVAIL

**Service des ressources matérielles**

## SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

La direction du service

## HORAIRE DE TRAVAIL

du lundi au vendredi  
de 23 h 45 à 8 h 00 (repas 30 min.)

## RÉMUNÉRATION

21,45 \$ de l'heure  
prime de nuit (selon ancienneté)

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines **au plus tard le 18 décembre 2009 avant 16 h 30** en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.

NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.

# POUR AFFICHAGE

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

## CONCOURS O-0910-033 ÉLECTRICIENNE / ÉLECTRICIEN 38,75 HEURES/SEMAINE

Le 7 décembre 2009

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCREDITATION SUIVANTE :

- SFCP, local 1821

### NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à effectuer des travaux d'installation, de réparation et d'entretien de systèmes électriques.

### EXIGENCES REQUISES

Être titulaire d'une carte de compétence «licence C» émise par la C.C.Q. et délivrée en vertu de la Loi sur la formation ou la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (L.R.Q. chapitre F-5).

### EXPÉRIENCE REQUISE

Avoir cinq (5) ans d'expérience pertinente

**LA CANDIDATURE DE TOUTE PERSONNE SALARIÉE NE POSSÉDANT PAS UNE CARTE APPROPRIÉE VALIDÉ À LA FIN DE LA PÉRIODE D'AFFICHAGE SERA REJETÉE.**

### ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois effectue tous travaux d'installation, de raccordement, de détection et d'identification de troubles, de réfection, de modification, de réparation et d'entretien de tout système de conduction composé d'appareils de canalisation, d'accessoires et autres appareillages pour fins d'éclairage, de chauffage, de force motrice et de tout système de communication, de commutation et de transmission.

Elle fait des entrées électriques de tout voltage et de tout ampérage; elle monte les panneaux de distribution, pose des conduits en surface ou dans les murs, les planchers et les plafonds, passe les fils et fait les raccordements nécessaires; elle procède à l'installation, à l'entretien et à la réparation d'équipements électriques variés tels que : moteurs, transformateurs, interrupteurs, chauffe-eau, systèmes de chauffage, ventilateurs, climatiseurs.

Elle est parfois appelée à coordonner des travaux effectués par des ouvrières ou ouvriers moins expérimentés ou non spécialisés.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR CE POSTE DE TRAVAIL

La personne choisie devra détenir un permis de conduire valide et fournir un véhicule pour l'exercice de ses fonctions.

### LIEU DE TRAVAIL

**Service des ressources matérielles**

### SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

La direction du service

### HORAIRE DE TRAVAIL

du lundi au vendredi  
de 23 h 45 à 8 h 00 (repas 30 min.)

### RÉMUNÉRATION

21,45 \$ de l'heure  
prime de nuit (selon ancienneté)

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines **au plus tard le 18 décembre 2009 avant 16 h 30** en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

**SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.**

**NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.**

# POUR AFFICHAGE

---

## CONCOURS O-0910-034 TUYAUTEUSE / TUYAUTEUR 38,75 HEURES/SEMAINE

---

Le 7 décembre 2009

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCREDITATION SUIVANTE :  
SCFP, local 1821

### NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à effectuer des travaux de vérification, de réparation, d'entretien, de modification et d'installation dans les domaines de la plomberie, du chauffage, des brûleurs à l'huile et au gaz naturel.

### EXIGENCES REQUISES

Être titulaire d'un certificat de qualification de tuyauteur valide délivré en vertu de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (L.R.Q. chapitre F-5) et les cartes de qualification 111 et 131 (gaz).

**LA CANDIDATURE DE TOUTE PERSONNE SALARIÉE NE POSSÉDANT PAS UNE CARTE APPROPRIÉE VALIDE À LA FIN DE LA PÉRIODE D'AFFICHAGE SERA REJETÉE.**

### ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois répare ou remplace la tuyauterie et installe les accessoires neufs qui entrent dans la modernisation des systèmes de plomberie; elle relie les canalisations domestiques d'air, d'eau, d'égout et de gaz aux réseaux d'alimentation et de renvoi; elle débouche les évier, les bassins, les douches, les urinoirs et les cabinets; elle assure le bon entretien de la tuyauterie, des robinets, des valves et des autres accessoires; elle procède à la mise en opération et à la fermeture des systèmes de plomberie dans les endroits ouverts au public durant certaines saisons; elle perce ou fait percer des ouvertures pour les tuyaux dans les murs ou les planchers; elle cintre, coupe, alèse et fait le filetage des tuyaux, les installe et les raccorde; elle procède à diverses épreuves en vue de déterminer l'étanchéité du système.

Elle installe, remplace, répare et raccorde des canalisations d'appareils de chauffage à vapeur, à eau chaude ou au gaz; elle monte et installe des appareils de chauffage à eau chaude; elle nettoie ou fait nettoyer les canalisations à l'intérieur des chaudières et effectue tous autres travaux que requiert l'entretien régulier des installations.

Elle est parfois appelée à coordonner des travaux effectués par des ouvrières ou ouvriers moins expérimentés ou non spécialisés.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR CE POSTE DE TRAVAIL

La personne choisie devra détenir un permis de conduire valide et fournir un véhicule pour l'exercice de ses fonctions.

#### LIEU DE TRAVAIL

**Service des ressources matérielles**

#### SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

La direction du service

#### HORAIRE DE TRAVAIL

du lundi au vendredi  
de 7 h 30 à 16 h 00 (repas 45 min.)

#### RÉMUNÉRATION

21,45 \$ de l'heure

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines **au plus tard le 18 décembre 2009 avant 16 h 30** en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

**SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.**

**NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.**

# POUR AFFICHAGE

Le 7 décembre 2009

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

## CONCOURS O-0910-035 OUVRIÈRE/OUVRIER CERTIFIÉ D'ENTRETIEN 38,75 HEURES/SEMAINE

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCRÉDITATION SUIVANTE :

- SCFP, local 1821

### NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à effectuer des travaux d'entretien, de réparation et de transformation relevant de plusieurs métiers du bâtiment.

### EXIGENCES REQUISES

Être titulaire d'un certificat de compétence compagnon émis par la CCQ ou Emploi Québec.

Cartes ferblantier **ou** électricien **ou** mécanicien machinerie fixe.

**LA CANDIDATURE DE TOUTE PERSONNE SALARIÉE NE POSSÉDANT PAS UNE CARTE APPROPRIÉE VALIDE À LA FIN DE LA PÉRIODE D'AFFICHAGE SERA REJETÉE.**

### ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois exerce ordinairement son activité dans des endroits où il ne serait ni pratique ni nécessaire de faire appel, de façon continue, à du personnel de soutien manuel spécialisé; elle effectue des travaux d'entretien général tels que : la réparation ou la réfection de bâtiments, d'installations sanitaires, d'installations mécaniques simples; elle peut également s'occuper de l'entretien préventif de l'équipement.

Elle est parfois appelée à coordonner des travaux effectués par des ouvrières ou ouvriers moins expérimentés ou non spécialisés.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR CE POSTE DE TRAVAIL

La personne choisie devra détenir un permis de conduire valide et fournir un véhicule pour l'exercice de ses fonctions.

### LIEU DE TRAVAIL

**Service des ressources matérielles**

### SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

La direction du service

### HORAIRE DE TRAVAIL

du lundi au vendredi  
de 7 h 30 à 16 h 00 (repas 45 min.)

### RÉMUNÉRATION

20,52 \$ de l'heure

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines **au plus tard le 18 décembre 2009 avant 16 h 30** en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

**SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.**

**NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.**

# POUR AFFICHAGE

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

CONCOURS O-0910-036  
**CONDUCTRICE/CONDUCTEUR  
DE VÉHICULES LÉGERS**  
38,75 HEURES/SEMAINE

Le 7 décembre 2009

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCRÉDITATION SUIVANTE :

- SCFP, local 1821

## NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à conduire une automobile, une camionnette, un fourgon ou tout véhicule similaire ayant une masse nette de 3000 mille (3000) kilos et moins pour le transport de personnes, de marchandises, de documents, de colis, d'outils, d'équipement ou de matériaux; au besoin, elle procède au chargement et au déchargement de son véhicule, tout en respectant les normes de sécurité existantes.

## EXIGENCES REQUISES

Être capable d'utiliser des formulaires de livraison, de réception ou d'expédition. Avoir des connaissances élémentaires de la mécanique des véhicules légers et des différents modes d'entretien préventif requis. Être titulaire d'un permis de conduire de la catégorie appropriée à la classe d'emplois.

## ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois est affectée à la conduite de véhicules tels qu'une automobile et une camionnette. Elle doit voir à ce que son véhicule soit propre et en bonne condition de roulement, elle voit au nettoyage, au lavage et au plein d'essence selon les instructions; elle effectue ou fait effectuer aux fréquences prévues, les vérifications de son véhicule prescrites par la loi, les règlements et les directives; elle doit rapporter toute défectuosité constatée.

Elle doit tenir un calendrier de route et rédiger, au besoin, des rapports sommaires de certaines activités reliées à l'exécution de son travail. Elle s'assure que le livre de bord (s'il en est) et les rapports d'inspection du véhicule y sont conservés.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

<b>LIEU DE TRAVAIL</b>	<b>Service des ressources matérielles</b>
<b>SUPÉRIEUR IMMÉDIAT</b>	La direction du service
<b>HORAIRE DE TRAVAIL</b>	du lundi au vendredi de 7 h 30 à 16 h 00 (repas 45 min.)
<b>RÉMUNÉRATION</b>	16,53 \$ de l'heure

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines au plus tard **le 18 décembre 2009 avant 16 h 30** en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.

NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.



# POUR AFFICHAGE

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

**CONCOURS O-0910-038**  
**CONCIERGE**  
**à moins de 9275m<sup>2</sup>**  
**38,75 HEURES/SEMAINE**

Le 7 décembre 2009

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCREDITATION SUIVANTE :

- SCFP, local 1821

## NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste en la responsabilité de l'exécution de l'ensemble des travaux d'entretien préventif, d'entretien physique et d'entretien ménager d'une école ou d'un autre édifice. Cet emploi comporte l'exécution de tels travaux, leur surveillance et leur coordination s'il y a lieu.

## EXIGENCES REQUISES

Avoir une connaissance générale du fonctionnement des différents mécanismes dont elle a la surveillance : chauffage, ventilation, éclairage et système d'alarme. Avoir une connaissance rudimentaire des principaux métiers du bâtiment. Avoir trois (3) années d'expérience pertinente.

## AUTRES EXIGENCES

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en entretien général d'immeubles, ou d'un relevé des acquis émis par la Commission scolaire de Laval.

## ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois doit assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement tel que système de chauffage, de ventilation, d'éclairage, appareils et équipements d'entretien; elle doit veiller au fonctionnement d'un type d'appareil de chauffage qui ne requiert pas la présence de mécanicienne ou de mécanicien de machines fixes; effectuer certains travaux d'entretien tels que déneigement, coupe du gazon, ou de réparation de portes, des fenêtres et du mobilier; prendre tous les moyens nécessaires en vue d'assurer une sécurité adéquate contre le vol ou l'incendie, contrôler, dans certains cas spécifiques et selon les besoins, les entrées et sorties des visiteurs, des élèves et du personnel.

Elle peut être appelée à superviser des travaux effectués par d'autres personnes salariées non spécialisées.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

<b>LIEU DE TRAVAIL</b>	<b>École L'Harmonie</b>
<b>SUPÉRIEUR IMMÉDIAT</b>	La direction de l'école
<b>HORAIRE DE TRAVAIL</b>	du lundi au vendredi de 6 h 00 à 14 h 30 (repas 45 min.)
<b>RÉMUNÉRATION</b>	17,62 \$ de l'heure

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines **au plus tard le 18 décembre 2009 avant 16 h 30** en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

**SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.**

**NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.**

# POUR AFFICHAGE

Le 7 décembre 2009

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

**CONCOURS O-0910-039**  
**CONCIERGE**  
**à moins de 9275m<sup>2</sup>**  
**38,75 HEURES/SEMAINE**

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCREDITATION SUIVANTE :

- SCFP, local 1821

## NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste en la responsabilité de l'exécution de l'ensemble des travaux d'entretien préventif, d'entretien physique et d'entretien ménager d'une école ou d'un autre édifice. Cet emploi comporte l'exécution de tels travaux, leur surveillance et leur coordination s'il y a lieu.

## EXIGENCES REQUISES

Avoir une connaissance générale du fonctionnement des différents mécanismes dont elle a la surveillance : chauffage, ventilation, éclairage et système d'alarme. Avoir une connaissance rudimentaire des principaux métiers du bâtiment. Avoir trois (3) années d'expérience pertinente.

## AUTRES EXIGENCES

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en entretien général d'immeubles, ou d'un relevé des acquis émis par la Commission scolaire de Laval.

## ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois doit assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement tel que système de chauffage, de ventilation, d'éclairage, appareils et équipements d'entretien; elle doit veiller au fonctionnement d'un type d'appareil de chauffage qui ne requiert pas la présence de mécanicienne ou de mécanicien de machines fixes; effectuer certains travaux d'entretien tels que déneigement, coupe du gazon, ou de réparation de portes, des fenêtres et du mobilier; prendre tous les moyens nécessaires en vue d'assurer une sécurité adéquate contre le vol ou l'incendie, contrôler, dans certains cas spécifiques et selon les besoins, les entrées et sorties des visiteurs, des élèves et du personnel.

Elle peut être appelée à superviser des travaux effectués par d'autres personnes salariées non spécialisées.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

## LIEU DE TRAVAIL

Centre de formation Paul-Émile-Dufresne

## SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

La direction du Centre

## HORAIRE DE TRAVAIL

du lundi au vendredi  
de 6 h 30 à 15 h 15

## RÉMUNÉRATION

17,62 \$ de l'heure

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines **au plus tard le 18 décembre 2009 avant 16 h 30** en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.

NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.

# POUR AFFICHAGE

Le 7 décembre 2009

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

**CONCOURS O-0910-040**  
**CONCIERGE DE NUIT**  
**à moins de 9275m<sup>2</sup>**  
**20 HEURES/SEMAINE**

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCRÉDITATION SUIVANTE :

- SFCP, local 1821

## NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste en l'exécution et la surveillance des travaux d'entretien effectués exclusivement le soir ou la nuit, dans une école ou d'un autre édifice, selon les directives et en l'absence de la ou du concierge ou de la ou du contremaître responsable de l'entretien de cette école ou de cet édifice.

## EXIGENCES REQUISES

Avoir une connaissance générale du fonctionnement des différents mécanismes dont elle a la surveillance : chauffage, ventilation, éclairage et système d'alarme. Avoir une connaissance rudimentaire des principaux métiers du bâtiment. Avoir trois (3) années d'expérience pertinente.

## AUTRES EXIGENCES

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en entretien général d'immeubles, ou d'un relevé des acquis émis par la Commission scolaire de Laval.

## ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois doit assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement tel que système de chauffage, de ventilation, d'éclairage, appareils et équipements d'entretien, elle doit veiller au fonctionnement d'un type d'appareil de chauffage qui ne requiert pas la présence de mécanicienne ou de mécanicien de machines fixes; effectuer certains travaux d'entretien tels que déneigement, coupe du gazon, ou de réparation de portes, des fenêtres et du mobilier; prendre tous les moyens nécessaires en vue d'assurer une sécurité adéquate contre le vol ou l'incendie et contrôler, dans certains cas spécifiques et selon les besoins, les entrées et sorties des visiteurs, des élèves et du personnel.

Elle peut être appelée à superviser des travaux effectués par d'autres personnes salariées non spécialisées.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

<b>LIEU DE TRAVAIL</b>	École Cœur-Soleil
<b>SUPÉRIEUR IMMÉDIAT</b>	La direction de l'école
<b>HORAIRE DE TRAVAIL</b>	du lundi au vendredi de 17 h 00 à 21 h 00
<b>RÉMUNÉRATION</b>	17,17 \$ de l'heure prime de soir : 0,64 \$ de l'heure

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines **au plus tard le 18 décembre 2009 avant 16 h 30** en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.

NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.

# POUR AFFICHAGE

Le 7 décembre 2009

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

**CONCOURS O-0910-041  
CONCIERGE DE NUIT  
à moins de 9275m<sup>2</sup>  
10 HEURES/SEMAINE**

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCRÉDITATION SUIVANTE :

- SFCP, local 1821

## NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste en l'exécution et la surveillance des travaux d'entretien effectués exclusivement le soir ou la nuit, dans une école ou d'un autre édifice, selon les directives et en l'absence de la ou du concierge ou de la ou du contremaître responsable de l'entretien de cette école ou de cet édifice.

## EXIGENCES REQUISES

Avoir une connaissance générale du fonctionnement des différents mécanismes dont elle a la surveillance : chauffage, ventilation, éclairage et système d'alarme. Avoir une connaissance rudimentaire des principaux métiers du bâtiment. Avoir trois (3) années d'expérience pertinente.

## AUTRES EXIGENCES

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en entretien général d'immeubles, ou d'un relevé des acquis émis par la Commission scolaire de Laval.

## ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois doit assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement tel que système de chauffage, de ventilation, d'éclairage, appareils et équipements d'entretien, elle doit veiller au fonctionnement d'un type d'appareil de chauffage qui ne requiert pas la présence de mécanicienne ou de mécanicien de machines fixes; effectuer certains travaux d'entretien tels que déneigement, coupe du gazon, ou de réparation de portes, des fenêtres et du mobilier; prendre tous les moyens nécessaires en vue d'assurer une sécurité adéquate contre le vol ou l'incendie et contrôler, dans certains cas spécifiques et selon les besoins, les entrées et sorties des visiteurs, des élèves et du personnel.

Elle peut être appelée à superviser des travaux effectués par d'autres personnes salariées non spécialisées.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

<b>LIEU DE TRAVAIL</b>	<b>École Demers</b>
<b>SUPÉRIEUR IMMÉDIAT</b>	La direction de l'école
<b>HORAIRE DE TRAVAIL</b>	du lundi au vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
<b>RÉMUNÉRATION</b>	17,17 \$ de l'heure prime de soir : 0,64 \$ de l'heure

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines **au plus tard le 18 décembre 2009 avant 16 h 30** en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

**SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.**

**NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.**

# POUR AFFICHAGE

Le 7 décembre 2009

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

**CONCOURS O-0910-042  
CONCIERGE DE NUIT  
à moins de 9275m<sup>2</sup>  
5 HEURES/SEMAINE**

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCRÉDITATION SUIVANTE :

- SCFP, local 1821

## NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste en l'exécution et la surveillance des travaux d'entretien effectués exclusivement le soir ou la nuit, dans une école ou d'un autre édifice, selon les directives et en l'absence de la ou du concierge ou de la ou du contremaître responsable de l'entretien de cette école ou de cet édifice.

## EXIGENCES REQUISES

Avoir une connaissance générale du fonctionnement des différents mécanismes dont elle a la surveillance : chauffage, ventilation, éclairage et système d'alarme. Avoir une connaissance rudimentaire des principaux métiers du bâtiment. Avoir trois (3) années d'expérience pertinente.

## AUTRES EXIGENCES

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en entretien général d'immeubles, ou d'un relevé des acquis émis par la Commission scolaire de Laval.

## ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois doit assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement tel que système de chauffage, de ventilation, d'éclairage, appareils et équipements d'entretien, elle doit veiller au fonctionnement d'un type d'appareil de chauffage qui ne requiert pas la présence de mécanicienne ou de mécanicien de machines fixes; effectuer certains travaux d'entretien tels que déneigement, coupe du gazon, ou de réparation de portes, des fenêtres et du mobilier; prendre tous les moyens nécessaires en vue d'assurer une sécurité adéquate contre le vol ou l'incendie et contrôler, dans certains cas spécifiques et selon les besoins, les entrées et sorties des visiteurs, des élèves et du personnel.

Elle peut être appelée à superviser des travaux effectués par d'autres personnes salariées non spécialisées.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

<b>LIEU DE TRAVAIL</b>	École L'Envol
<b>SUPÉRIEUR IMMÉDIAT</b>	La direction de l'école
<b>HORAIRE DE TRAVAIL</b>	du lundi au vendredi de 18 h 00 à 19 h 00
<b>RÉMUNÉRATION</b>	17,17 \$ de l'heure prime de soir : 0,64 \$ de l'heure

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines **au plus tard le 18 décembre 2009 avant 16 h 30** en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.

NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.

# POUR AFFICHAGE

Le 7 décembre 2009

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

**CONCOURS O-0910-043**  
**CONCIERGE DE NUIT**  
**à moins de 9275m<sup>2</sup>**  
**6,25 HEURES/SEMAINE**

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCRÉDITATION SUIVANTE :

- SCFP, local 1821

## NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste en l'exécution et la surveillance des travaux d'entretien effectués exclusivement le soir ou la nuit, dans une école ou d'un autre édifice, selon les directives et en l'absence de la ou du concierge ou de la ou du contremaître responsable de l'entretien de cette école ou de cet édifice.

## EXIGENCES REQUISES

Avoir une connaissance générale du fonctionnement des différents mécanismes dont elle a la surveillance : chauffage, ventilation, éclairage et système d'alarme. Avoir une connaissance rudimentaire des principaux métiers du bâtiment. Avoir trois (3) années d'expérience pertinente.

## AUTRES EXIGENCES

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en entretien général d'immeubles, ou d'un relevé des acquis émis par la Commission scolaire de Laval.

## ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois doit assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement tel que système de chauffage, de ventilation, d'éclairage, appareils et équipements d'entretien, elle doit veiller au fonctionnement d'un type d'appareil de chauffage qui ne requiert pas la présence de mécanicienne ou de mécanicien de machines fixes; effectuer certains travaux d'entretien tels que déneigement, coupe du gazon, ou de réparation de portes, des fenêtres et du mobilier; prendre tous les moyens nécessaires en vue d'assurer une sécurité adéquate contre le vol ou l'incendie et contrôler, dans certains cas spécifiques et selon les besoins, les entrées et sorties des visiteurs, des élèves et du personnel.

Elle peut être appelée à superviser des travaux effectués par d'autres personnes salariées non spécialisées.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

<b>LIEU DE TRAVAIL</b>	<b>École Du Bois-Joli</b>
<b>SUPÉRIEUR IMMÉDIAT</b>	La direction de l'école
<b>HORAIRE DE TRAVAIL</b>	du lundi au vendredi de 16 h 30 à 17 h 45
<b>RÉMUNÉRATION</b>	17,17 \$ de l'heure prime de soir : 0,64 \$ de l'heure

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines **au plus tard le 18 décembre 2009 avant 16 h 30** en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

**SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.**

**NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.**

# POUR AFFICHAGE

Le 7 décembre 2009

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

**CONCOURS O-0910-044  
CONCIERGE DE NUIT  
à moins de 9275m<sup>2</sup>  
10 HEURES/SEMAINE**

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCRÉDITATION SUIVANTE :

- SCFP, local 1821

## NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste en l'exécution et la surveillance des travaux d'entretien effectués exclusivement le soir ou la nuit, dans une école ou d'un autre édifice, selon les directives et en l'absence de la ou du concierge ou de la ou du contremaître responsable de l'entretien de cette école ou de cet édifice.

## EXIGENCES REQUISES

Avoir une connaissance générale du fonctionnement des différents mécanismes dont elle a la surveillance : chauffage, ventilation, éclairage et système d'alarme. Avoir une connaissance rudimentaire des principaux métiers du bâtiment. Avoir trois (3) années d'expérience pertinente.

## AUTRES EXIGENCES

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en entretien général d'immeubles, ou d'un relevé des acquis émis par la Commission scolaire de Laval.

## ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois doit assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement tel que système de chauffage, de ventilation, d'éclairage, appareils et équipements d'entretien, elle doit veiller au fonctionnement d'un type d'appareil de chauffage qui ne requiert pas la présence de mécanicienne ou de mécanicien de machines fixes; effectuer certains travaux d'entretien tels que déneigement, coupe du gazon, ou de réparation de portes, des fenêtres et du mobilier; prendre tous les moyens nécessaires en vue d'assurer une sécurité adéquate contre le vol ou l'incendie et contrôler, dans certains cas spécifiques et selon les besoins, les entrées et sorties des visiteurs, des élèves et du personnel.

Elle peut être appelée à superviser des travaux effectués par d'autres personnes salariées non spécialisées.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

## LIEU DE TRAVAIL

**École Val-des-Arbres**

## SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

La direction de l'école

## HORAIRE DE TRAVAIL

du lundi au vendredi  
de 18 h 00 à 20 h 00

## RÉMUNÉRATION

17,17 \$ de l'heure  
prime de soir : 0,64 \$ de l'heure

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines **au plus tard le 18 décembre 2009 avant 16 h 30** en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.

NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.

# POUR AFFICHAGE

Le 7 décembre 2009

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

**CONCOURS O-0910-045  
CONCIERGE DE NUIT  
à moins de 9275m<sup>2</sup>  
20 HEURES/SEMAINE**

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCREDITATION SUIVANTE :

- SCFP, local 1821

## NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste en l'exécution et la surveillance des travaux d'entretien effectués exclusivement le soir ou la nuit, dans une école ou d'un autre édifice, selon les directives et en l'absence de la ou du concierge ou de la ou du contremaître responsable de l'entretien de cette école ou de cet édifice.

## EXIGENCES REQUISES

Avoir une connaissance générale du fonctionnement des différents mécanismes dont elle a la surveillance : chauffage, ventilation, éclairage et système d'alarme. Avoir une connaissance rudimentaire des principaux métiers du bâtiment. Avoir trois (3) années d'expérience pertinente.

## AUTRES EXIGENCES

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en entretien général d'immeubles, ou d'un relevé des acquis émis par la Commission scolaire de Laval.

## ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois doit assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement tel que système de chauffage, de ventilation, d'éclairage, appareils et équipements d'entretien, elle doit veiller au fonctionnement d'un type d'appareil de chauffage qui ne requiert pas la présence de mécanicienne ou de mécanicien de machines fixes; effectuer certains travaux d'entretien tels que déneigement, coupe du gazon, ou de réparation de portes, des fenêtres et du mobilier; prendre tous les moyens nécessaires en vue d'assurer une sécurité adéquate contre le vol ou l'incendie et contrôler, dans certains cas spécifiques et selon les besoins, les entrées et sorties des visiteurs, des élèves et du personnel.

Elle peut être appelée à superviser des travaux effectués par d'autres personnes salariées non spécialisées.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

<b>LIEU DE TRAVAIL</b>	<b>École Les Trois Soleils</b>
<b>SUPÉRIEUR IMMÉDIAT</b>	La direction de l'école
<b>HORAIRE DE TRAVAIL</b>	du lundi au vendredi de 18 h 30 à 22 h 30
<b>RÉMUNÉRATION</b>	17,17 \$ de l'heure prime de soir : 0,64 \$ de l'heure

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines **au plus tard le 18 décembre 2009 avant 16 h 30** en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.

NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.

# POUR AFFICHAGE

Le 7 décembre 2009

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

**CONCOURS O-0910-046**  
**CONCIERGE DE NUIT**  
**à moins de 9275m<sup>2</sup>**  
**38,75 HEURES/SEMAINE**

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCREDITATION SUIVANTE :

- SCFP, local 1821

## NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste en l'exécution et la surveillance des travaux d'entretien effectués exclusivement le soir ou la nuit, dans une école ou d'un autre édifice, selon les directives et en l'absence de la ou du concierge ou de la ou du contremaître responsable de l'entretien de cette école ou de cet édifice.

## EXIGENCES REQUISES

Avoir une connaissance générale du fonctionnement des différents mécanismes dont elle a la surveillance : chauffage, ventilation, éclairage et système d'alarme. Avoir une connaissance rudimentaire des principaux métiers du bâtiment. Avoir trois (3) années d'expérience pertinente.

## AUTRES EXIGENCES

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en entretien général d'immeubles, ou d'un relevé des acquis émis par la Commission scolaire de Laval.

## ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois doit assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement tel que système de chauffage, de ventilation, d'éclairage, appareils et équipements d'entretien, elle doit veiller au fonctionnement d'un type d'appareil de chauffage qui ne requiert pas la présence de mécanicienne ou de mécanicien de machines fixes; effectuer certains travaux d'entretien tels que déneigement, coupe du gazon, ou de réparation de portes, des fenêtres et du mobilier; prendre tous les moyens nécessaires en vue d'assurer une sécurité adéquate contre le vol ou l'incendie et contrôler, dans certains cas spécifiques et selon les besoins, les entrées et sorties des visiteurs, des élèves et du personnel.

Elle peut être appelée à superviser des travaux effectués par d'autres personnes salariées non spécialisées.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

## LIEU DE TRAVAIL

École Le Virage

## SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

La direction de l'école

## HORAIRE DE TRAVAIL

du lundi au vendredi  
de 15 h 00 à 23 h 15 (30 min. repas)

## RÉMUNÉRATION

17,17 \$ de l'heure  
prime de soir : 0,64 \$ de l'heure

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines **au plus tard le 18 décembre 2009 avant 16 h 30** en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.

NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.

# POUR AFFICHAGE

Le 7 décembre 2009

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

**CONCOURS O-0910-047**  
**CONCIERGE DE NUIT**  
**à moins de 9275m<sup>2</sup>**  
**38,75 HEURES/SEMAINE**

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCRÉDITATION SUIVANTE :

- SCFP, local 1821

## NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste en l'exécution et la surveillance des travaux d'entretien effectués exclusivement le soir ou la nuit, dans une école ou d'un autre édifice, selon les directives et en l'absence de la ou du concierge ou de la ou du contremaître responsable de l'entretien de cette école ou de cet édifice.

## EXIGENCES REQUISES

Avoir une connaissance générale du fonctionnement des différents mécanismes dont elle a la surveillance : chauffage, ventilation, éclairage et système d'alarme. Avoir une connaissance rudimentaire des principaux métiers du bâtiment. Avoir trois (3) années d'expérience pertinente.

## AUTRES EXIGENCES

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en entretien général d'immeubles, ou d'un relevé des acquis émis par la Commission scolaire de Laval.

## ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois doit assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement tel que système de chauffage, de ventilation, d'éclairage, appareils et équipements d'entretien, elle doit veiller au fonctionnement d'un type d'appareil de chauffage qui ne requiert pas la présence de mécanicienne ou de mécanicien de machines fixes; effectuer certains travaux d'entretien tels que déneigement, coupe du gazon, ou de réparation de portes, des fenêtres et du mobilier; prendre tous les moyens nécessaires en vue d'assurer une sécurité adéquate contre le vol ou l'incendie et contrôler, dans certains cas spécifiques et selon les besoins, les entrées et sorties des visiteurs, des élèves et du personnel.

Elle peut être appelée à superviser des travaux effectués par d'autres personnes salariées non spécialisées.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

<b>LIEU DE TRAVAIL</b>	<b>Service des ressources matérielles (bâtisse 955 St-Martin)</b>
<b>SUPÉRIEUR IMMÉDIAT</b>	La direction du service
<b>HORAIRE DE TRAVAIL</b>	du lundi au vendredi de 13 h 30 à 21 h 45 (repas 30 min.)
<b>RÉMUNÉRATION</b>	17,17 \$ de l'heure prime de soir : 0,64 \$ de l'heure

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines **au plus tard le 18 décembre 2009 avant 16 h 30** en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

**SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.**

**NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.**

# POUR AFFICHAGE

---

**CONCOURS O-0910-048  
OUVRIÈRE/OUVRIER  
D'ENTRETIEN, CLASSE II  
20 HEURES/SEMAINE**

---

Le 7 décembre 2009

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCREDITATION SUIVANTE :

- SCFP, local 1821

## **NATURE DU TRAVAIL**

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste en l'exécution de travaux d'entretien ménager, physique et préventif des terrains, des piscines, des bâtiments et des équipements, et de travaux de réparation mineure. Il comporte également la manutention et le transport de marchandises, de mobilier et d'autre matériel. Elle travaille généralement selon les directives ou sous la surveillance d'une ouvrière ou d'un ouvrier d'entretien, classe I, d'une ou d'un concierge, d'une ou d'un contremaître ou de personnel de soutien manuel qualifié.

## **AUTRES EXIGENCES**

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en entretien général d'immeubles, ou d'un relevé des acquis émis par la Commission scolaire de Laval.

## **ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES**

La personne salariée de cette classe d'emplois effectue des travaux visant à assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement.

Au titre de la propreté des lieux, elle exerce généralement l'ensemble des tâches suivantes : balayer, laver, nettoyer et cirer s'il y a lieu, les murs, les plafonds et les planchers des divers locaux, y compris des salles de toilette et des salles d'équipements sportifs ; tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, elle ramasse et dispose des rebuts et lave les vitres et les stores vénitiens, à l'extérieur, elle tond le gazon, ramasse et dispose des feuilles mortes et enlève la neige des toitures, des entrées, des trottoirs et des aires de jeux.

Au titre de l'entretien physique et préventif, elle remplace les ampoules et les fusibles ; elle alimente ou voit à l'alimentation et au fonctionnement des feux des appareils de chauffage ; elle enlève, pose et range les doubles fenêtres ; l'hiver, elle sable les trottoirs; elle effectue tout genre de travaux de réparation mineure.

Au besoin, elle effectue des travaux d'entretien des piscines et des installations adjacentes telles que le nettoyage complet de la piscine, l'entretien des filtres, des carrelages, des parois, des grilles des écumeurs, des tamis intercepteurs et des autres équipements ; elle vérifie régulièrement les trempins et peut également soumettre l'eau aux essais du pH et du chlore résiduel libre et ajouter les produits chimiques nécessaires pour obtenir la qualité d'eau requise.

À l'occasion, elle peut seconder du personnel de soutien qualifié en manipulant les objets lourds et les matériaux, en tenant des pièces dans une position déterminée, en nettoyant et fournissant les outils requis.

Dans l'accomplissement de ses fonctions, elle peut également dresser et démonter des échafaudages, déplacer du mobilier, manutentionner, transporter et entreposer des marchandises et des matériaux, opérer de l'équipement requis tels que monte-charge, cireuse, chasse-neige domestique. Elle peut agir comme personne de service dans un garage.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

## **LIEU DE TRAVAIL**

**École Marcel-Vaillancourt**

## **SUPÉRIEUR IMMÉDIAT**

La direction de l'école

## **HORAIRE DE TRAVAIL**

du lundi au vendredi  
de 15 h 00 à 19 h 00

## **RÉMUNÉRATION**

16,14 \$ de l'heure  
prime de soir : 0,64 \$ de l'heure

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines **au plus tard le 18 décembre 2009 avant 16 h 30** en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

**SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.**

**NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.**

# POUR AFFICHAGE

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

CONCOURS O-0910-049  
OUVRIÈRE/OUVRIER  
D'ENTRETIEN, CLASSE II  
38,75 HEURES/SEMAINE

Le 7 décembre 2009

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCRÉDITATION SUIVANTE :

- SCFP, local 1821

## NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste en l'exécution de travaux d'entretien ménager, physique et préventif des terrains, des piscines, des bâtiments et des équipements, et de travaux de réparation mineure. Il comporte également la manutention et le transport de marchandises, de mobilier et d'autre matériel. Elle travaille généralement selon les directives ou sous la surveillance d'une ouvrière ou d'un ouvrier d'entretien, classe I, d'une ou d'un concierge, d'une ou d'un contremaître ou de personnel de soutien manuel qualifié.

## AUTRES EXIGENCES

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en entretien général d'immeubles, ou d'un relevé des acquis émis par la Commission scolaire de Laval.

## ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois effectue des travaux visant à assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement.

Au titre de la propreté des lieux, elle exerce généralement l'ensemble des tâches suivantes : balayer, laver, nettoyer et cirer s'il y a lieu, les murs, les plafonds et les planchers des divers locaux, y compris des salles de toilette et des salles d'équipements sportifs ; tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, elle ramasse et dispose des rebuts et lave les vitres et les stores vénitiens, à l'extérieur, elle tond le gazon, ramasse et dispose des feuilles mortes et enlève la neige des toitures, des entrées, des trottoirs et des aires de jeux.

Au titre de l'entretien physique et préventif, elle remplace les ampoules et les fusibles ; elle alimente ou voit à l'alimentation et au fonctionnement des feux des appareils de chauffage ; elle enlève, pose et range les doubles fenêtres ; l'hiver, elle sable les trottoirs ; elle effectue tout genre de travaux de réparation mineure.

Au besoin, elle effectue des travaux d'entretien des piscines et des installations adjacentes telles que le nettoyage complet de la piscine, l'entretien des filtres, des carrelages, des parois, des grilles des écumeurs, des tamis intercepteurs et des autres équipements ; elle vérifie régulièrement les tremplins et peut également soumettre l'eau aux essais du pH et du chlore résiduel libre et ajouter les produits chimiques nécessaires pour obtenir la qualité d'eau requise.

À l'occasion, elle peut seconder du personnel de soutien qualifié en manipulant les objets lourds et les matériaux, en tenant des pièces dans une position déterminée, en nettoyant et fournissant les outils requis.

Dans l'accomplissement de ses fonctions, elle peut également dresser et démontrer des échafaudages, déplacer du mobilier, manutentionner, transporter et entreposer des marchandises et des matériaux, opérer de l'équipement requis tels que monte-charge, cireuse, chasse-neige domestique. Elle peut agir comme personne de service dans un garage.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

## LIEU DE TRAVAIL

École Poly-Jeunesse

## SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

La direction de l'école

## HORAIRE DE TRAVAIL

du lundi au vendredi  
de 12 h 00 à 20 h 30 (repas 45 min.)

## RÉMUNÉRATION

16,14 \$ de l'heure

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines **au plus tard le 18 décembre 2009 avant 16 h 30** en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.

NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.

# POUR AFFICHAGE

Le 7 décembre 2009

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

CONCOURS O-0910-050  
OUVRIÈRE/OUVRIER  
D'ENTRETIEN, CLASSE II  
38,75 HEURES/SEMAINE

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCREDITATION SUIVANTE :

- SFCP, local 1821

## NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste en l'exécution de travaux d'entretien ménager, physique et préventif des terrains, des piscines, des bâtiments et des équipements, et de travaux de réparation mineure. Il comporte également la manutention et le transport de marchandises, de mobilier et d'autre matériel. Elle travaille généralement selon les directives ou sous la surveillance d'une ouvrière ou d'un ouvrier d'entretien, classe I, d'une ou d'un concierge, d'une ou d'un contremaître ou de personnel de soutien manuel qualifié.

## AUTRES EXIGENCES

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en entretien général d'immeubles, ou d'un relevé des acquis émis par la Commission scolaire de Laval.

## ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois effectue des travaux visant à assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement.

Au titre de la propreté des lieux, elle exerce généralement l'ensemble des tâches suivantes : balayer, laver, nettoyer et cirer s'il y a lieu, les murs, les plafonds et les planchers des divers locaux, y compris des salles de toilette et des salles d'équipements sportifs ; tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, elle ramasse et dispose des rebuts et lave les vitres et les stores vénitiens, à l'extérieur, elle tond le gazon, ramasse et dispose des feuilles mortes et enlève la neige des toitures, des entrées, des trottoirs et des aires de jeux.

Au titre de l'entretien physique et préventif, elle remplace les ampoules et les fusibles ; elle alimente ou voit à l'alimentation et au fonctionnement des feux des appareils de chauffage ; elle enlève, pose et range les doubles fenêtres ; l'hiver, elle sable les trottoirs ; elle effectue tout genre de travaux de réparation mineure.

Au besoin, elle effectue des travaux d'entretien des piscines et des installations adjacentes telles que le nettoyage complet de la piscine, l'entretien des filtres, des carrelages, des parois, des grilles des écumeurs, des tamis intercepteurs et des autres équipements ; elle vérifie régulièrement les tremplins et peut également soumettre l'eau aux essais du pH et du chlore résiduel libre et ajouter les produits chimiques nécessaires pour obtenir la qualité d'eau requise.

À l'occasion, elle peut seconder du personnel de soutien qualifié en manipulant les objets lourds et les matériaux, en tenant des pièces dans une position déterminée, en nettoyant et fournissant les outils requis.

Dans l'accomplissement de ses fonctions, elle peut également dresser et démontrer des échafaudages, déplacer du mobilier, manutentionner, transporter et entreposer des marchandises et des matériaux, opérer de l'équipement requis tels que monte-charge, cireuse, chasse-neige domestique. Elle peut agir comme personne de service dans un garage.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

## LIEU DE TRAVAIL

École L'Odysée-des-Jeunes

## SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

La direction de l'école

## HORAIRE DE TRAVAIL

du lundi au vendredi  
de 14 h 45 à 23 h 30

## RÉMUNÉRATION

16,14 \$ de l'heure  
prime de soir : 0,64 \$ de l'heure

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines au plus tard le 18 décembre 2009 avant 16 h 30 en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.

NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.

# POUR AFFICHAGE

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

CONCOURS O-0910-051  
OUVRIÈRE/OUVRIER  
D'ENTRETIEN, CLASSE II  
38,75 HEURES/SEMAINE

Le 7 décembre 2009

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCREDITATION SUIVANTE :

- SCFP, local 1821

## NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste en l'exécution de travaux d'entretien ménager, physique et préventif des terrains, des piscines, des bâtiments et des équipements, et de travaux de réparation mineure. Il comporte également la manutention et le transport de marchandises, de mobilier et d'autre matériel. Elle travaille généralement selon les directives ou sous la surveillance d'une ouvrière ou d'un ouvrier d'entretien, classe I, d'une ou d'un concierge, d'une ou d'un contremaître ou de personnel de soutien manuel qualifié.

## AUTRES EXIGENCES

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en entretien général d'immeubles, ou d'un relevé des acquis émis par la Commission scolaire de Laval.

## ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois effectue des travaux visant à assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement.

Au titre de la propreté des lieux, elle exerce généralement l'ensemble des tâches suivantes : balayer, laver, nettoyer et cirer s'il y a lieu, les murs, les plafonds et les planchers des divers locaux, y compris des salles de toilette et des salles d'équipements sportifs ; tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, elle ramasse et dispose des rebuts et lave les vitres et les stores vénitiens, à l'extérieur, elle tond le gazon, ramasse et dispose des feuilles mortes et enlève la neige des toitures, des entrées, des trottoirs et des aires de jeux.

Au titre de l'entretien physique et préventif, elle remplace les ampoules et les fusibles ; elle alimente ou voit à l'alimentation et au fonctionnement des feux des appareils de chauffage ; elle enlève, pose et range les doubles fenêtres ; l'hiver, elle sable les trottoirs ; elle effectue tout genre de travaux de réparation mineure.

Au besoin, elle effectue des travaux d'entretien des piscines et des installations adjacentes telles que le nettoyage complet de la piscine, l'entretien des filtres, des carrelages, des parois, des grilles des écumoirs, des tamis intercepteurs et des autres équipements ; elle vérifie régulièrement les tremplins et peut également soumettre l'eau aux essais du pH et du chlore résiduel libre et ajouter les produits chimiques nécessaires pour obtenir la qualité d'eau requise.

À l'occasion, elle peut seconder du personnel de soutien qualifié en manipulant les objets lourds et les matériaux, en tenant des pièces dans une position déterminée, en nettoyant et fournissant les outils requis.

Dans l'accomplissement de ses fonctions, elle peut également dresser et démontrer des échafaudages, déplacer du mobilier, manutentionner, transporter et entreposer des marchandises et des matériaux, opérer de l'équipement requis tels que monte-charge, cirreuse, chasse-neige domestique. Elle peut agir comme personne de service dans un garage.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

## LIEU DE TRAVAIL

École Leblanc

## SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

La direction de l'école

## HORAIRE DE TRAVAIL

du lundi au vendredi  
de 15 h 45 à 24 h 00 (repas 30 min.)

## RÉMUNÉRATION

16,14 \$ de l'heure  
prime de soir : 0,64 \$ de l'heure

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines **au plus tard le 18 décembre 2009 avant 16 h 30** en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.

NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.

# POUR AFFICHAGE

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

CONCOURS O-0910-052  
OUVRIÈRE/OUVRIER  
D'ENTRETIEN, CLASSE II  
38,75 HEURES/SEMAINE

Le 7 décembre 2009

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCRÉDITATION SUIVANTE :

- SCFP, local 1821

## NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste en l'exécution de travaux d'entretien ménager, physique et préventif des terrains, des piscines, des bâtiments et des équipements, et de travaux de réparation mineure. Il comporte également la manutention et le transport de marchandises, de mobilier et d'autre matériel. Elle travaille généralement selon les directives ou sous la surveillance d'une ouvrière ou d'un ouvrier d'entretien, classe I, d'une ou d'un concierge, d'une ou d'un contremaître ou de personnel de soutien manuel qualifié.

## AUTRES EXIGENCES

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en entretien général d'immeubles, ou d'un relevé des acquis émis par la Commission scolaire de Laval.

## ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois effectue des travaux visant à assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement.

Au titre de la propreté des lieux, elle exerce généralement l'ensemble des tâches suivantes : balayer, laver, nettoyer et cirer s'il y a lieu, les murs, les plafonds et les planchers des divers locaux, y compris des salles de toilette et des salles d'équipements sportifs ; tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, elle ramasse et dispose des rebuts et lave les vitres et les stores vénitiens, à l'extérieur, elle tond le gazon, ramasse et dispose des feuilles mortes et enlève la neige des toitures, des entrées, des trottoirs et des aires de jeux.

Au titre de l'entretien physique et préventif, elle remplace les ampoules et les fusibles ; elle alimente ou voit à l'alimentation et au fonctionnement des feux des appareils de chauffage ; elle enlève, pose et range les doubles fenêtres ; l'hiver, elle sable les trottoirs ; elle effectue tout genre de travaux de réparation mineure.

Au besoin, elle effectue des travaux d'entretien des piscines et des installations adjacentes telles que le nettoyage complet de la piscine, l'entretien des filtres, des carrelages, des parois, des grilles des écumeurs, des tamis intercepteurs et des autres équipements ; elle vérifie régulièrement les tremplins et peut également soumettre l'eau aux essais du pH et du chlore résiduel libre et ajouter les produits chimiques nécessaires pour obtenir la qualité d'eau requise.

À l'occasion, elle peut seconder du personnel de soutien qualifié en manipulant les objets lourds et les matériaux, en tenant des pièces dans une position déterminée, en nettoyant et fournissant les outils requis.

Dans l'accomplissement de ses fonctions, elle peut également dresser et démonter des échafaudages, déplacer du mobilier, manutentionner, transporter et entreposer des marchandises et des matériaux, opérer de l'équipement requis tels que monte-charge, cireuse, chasse-neige domestique. Elle peut agir comme personne de service dans un garage.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

## LIEU DE TRAVAIL

École Leblanc

## SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

La direction de l'école

## HORAIRE DE TRAVAIL

du lundi au vendredi  
de 15 h 45 à 24 h 00 (repas 30 min.)

## RÉMUNÉRATION

16,14 \$ de l'heure  
prime de soir : 0,64 \$ de l'heure

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines **au plus tard le 18 décembre 2009 avant 16 h 30** en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.

NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.

# POUR AFFICHAGE

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

CONCOURS O-0910-053  
OUVRIÈRE/OUVRIER  
D'ENTRETIEN, CLASSE II  
22,5 HEURES/SEMAINE

Le 7 décembre 2009

CE POSTE EST OFFERT PRIORITAIREMENT AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCRÉDITATION SUIVANTE :  
SCFP, local 1821

## NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste en l'exécution de travaux d'entretien ménager, physique et préventif des terrains, des piscines, des bâtiments et des équipements, et de travaux de réparation mineure. Il comporte également la manutention et le transport de marchandises, de mobilier et d'autre matériel. Elle travaille généralement selon les directives ou sous la surveillance d'une ouvrière ou d'un ouvrier d'entretien, classe I, d'une ou d'un concierge, d'une ou d'un contremaître ou de personnel de soutien manuel qualifié.

## AUTRES EXIGENCES

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en entretien général d'immeubles, ou d'un relevé des acquis émis par la Commission scolaire de Laval.

## ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois effectue des travaux visant à assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement.

Au titre de la propreté des lieux, elle exerce généralement l'ensemble des tâches suivantes : balayer, laver, nettoyer et cirer s'il y a lieu, les murs, les plafonds et les planchers des divers locaux, y compris des salles de toilette et des salles d'équipements sportifs ; tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, elle ramasse et dispose des rebuts et lave les vitres et les stores vénitiens, à l'extérieur, elle tond le gazon, ramasse et dispose des feuilles mortes et enlève la neige des toitures, des entrées, des trottoirs et des aires de jeux.

Au titre de l'entretien physique et préventif, elle remplace les ampoules et les fusibles ; elle alimente ou voit à l'alimentation et au fonctionnement des feux des appareils de chauffage ; elle enlève, pose et range les doubles fenêtres ; l'hiver, elle sable les trottoirs ; elle effectue tout genre de travaux de réparation mineure.

Au besoin, elle effectue des travaux d'entretien des piscines et des installations adjacentes telles que le nettoyage complet de la piscine, l'entretien des filtres, des carrelages, des parois, des grilles des écumeurs, des tamis intercepteurs et des autres équipements ; elle vérifie régulièrement les tremplins et peut également soumettre l'eau aux essais du pH et du chlore résiduel libre et ajouter les produits chimiques nécessaires pour obtenir la qualité d'eau requise.

À l'occasion, elle peut seconder du personnel de soutien qualifié en manipulant les objets lourds et les matériaux, en tenant des pièces dans une position déterminée, en nettoyant et fournissant les outils requis.

Dans l'accomplissement de ses fonctions, elle peut également dresser et démontrer des échafaudages, déplacer du mobilier, manutentionner, transporter et entreposer des marchandises et des matériaux, opérer de l'équipement requis tels que monte-charge, cirreuse, chasse-neige domestique. Elle peut agir comme personne de service dans un garage.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

<b>LIEU DE TRAVAIL</b>	<b>École Le Virage</b>
<b>SUPÉRIEUR IMMÉDIAT</b>	La direction de l'école
<b>HORAIRE DE TRAVAIL</b>	du lundi au vendredi de 13 h 30 à 18 h 00
<b>RÉMUNÉRATION</b>	16,14 \$ de l'heure

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines au plus tard le 18 décembre 2009 avant 16 h 30 en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.

NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.

# POUR AFFICHAGE

## CONCOURS O-0910-054 OUVRIÈRE/OUVRIER D'ENTRETIEN, CLASSE II 38,75 HEURES/SEMAINE

Le 7 décembre 2009

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCRÉDITATION SUIVANTE :

- SFCP, local 1821

### NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste en l'exécution de travaux d'entretien ménager, physique et préventif des terrains, des piscines, des bâtiments et des équipements, et de travaux de réparation mineure. Il comporte également la manutention et le transport de marchandises, de mobilier et d'autre matériel. Elle travaille généralement selon les directives ou sous la surveillance d'une ouvrière ou d'un ouvrier d'entretien, classe I, d'une ou d'un concierge, d'une ou d'un contremaître ou de personnel de soutien manuel qualifié.

### AUTRES EXIGENCES

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en entretien général d'immeubles, ou d'un relevé des acquis émis par la Commission scolaire de Laval.

### ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois effectue des travaux visant à assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement.

Au titre de la propreté des lieux, elle exerce généralement l'ensemble des tâches suivantes : balayer, laver, nettoyer et cirer s'il y a lieu, les murs, les plafonds et les planchers des divers locaux, y compris des salles de toilette et des salles d'équipements sportifs ; tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, elle ramasse et dispose des rebuts et lave les vitres et les stores vénitiens, à l'extérieur, elle tond le gazon, ramasse et dispose des feuilles mortes et enlève la neige des toitures, des entrées, des trottoirs et des aires de jeux.

Au titre de l'entretien physique et préventif, elle remplace les ampoules et les fusibles ; elle alimente ou voit à l'alimentation et au fonctionnement des feux des appareils de chauffage ; elle enlève, pose et range les doubles fenêtres ; l'hiver, elle sable les trottoirs ; elle effectue tout genre de travaux de réparation mineure.

Au besoin, elle effectue des travaux d'entretien des piscines et des installations adjacentes telles que le nettoyage complet de la piscine, l'entretien des filtres, des carrelages, des parois, des grilles des écumoires, des tamis intercepteurs et des autres équipements ; elle vérifie régulièrement les tremplins et peut également soumettre l'eau aux essais du pH et du chlore résiduel libre et ajouter les produits chimiques nécessaires pour obtenir la qualité d'eau requise.

À l'occasion, elle peut seconder du personnel de soutien qualifié en manipulant les objets lourds et les matériaux, en tenant des pièces dans une position déterminée, en nettoyant et fournissant les outils requis.

Dans l'accomplissement de ses fonctions, elle peut également dresser et démonter des échafaudages, déplacer du mobilier, manutentionner, transporter et entreposer des marchandises et des matériaux, opérer de l'équipement requis tels que monte-charge, cireuse, chasse-neige domestique. Elle peut agir comme personne de service dans un garage.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

### LIEU DE TRAVAIL

**École Mont-de-La Salle**

### SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

La direction de l'école

### HORAIRE DE TRAVAIL

du lundi au vendredi  
de 10 h 45 à 19 h 15 (repas 45 min.)

### RÉMUNÉRATION

16,14 \$ de l'heure

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines au **plus tard le 18 décembre 2009 avant 16 h 30** en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.

NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.

# POUR AFFICHAGE

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

CONCOURS O-0910-055  
OUVRIÈRE/OUVRIER  
D'ENTRETIEN, CLASSE II  
38,75 HEURES/SEMAINE

Le 7 décembre 2009

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCREDITATION SUIVANTE :

- SFCP, local 1821

## NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste en l'exécution de travaux d'entretien ménager, physique et préventif des terrains, des piscines, des bâtiments et des équipements, et de travaux de réparation mineure. Il comporte également la manutention et le transport de marchandises, de mobilier et d'autre matériel. Elle travaille généralement selon les directives ou sous la surveillance d'une ouvrière ou d'un ouvrier d'entretien, classe I, d'une ou d'un concierge, d'une ou d'un contremaître ou de personnel de soutien manuel qualifié.

## AUTRES EXIGENCES

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en entretien général d'immeubles, ou d'un relevé des acquis émis par la Commission scolaire de Laval.

## ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois effectue des travaux visant à assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement.

Au titre de la propreté des lieux, elle exerce généralement l'ensemble des tâches suivantes : balayer, laver, nettoyer et cirer s'il y a lieu, les murs, les plafonds et les planchers des divers locaux, y compris des salles de toilette et des salles d'équipements sportifs ; tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, elle ramasse et dispose des rebuts et lave les vitres et les stores vénitiens, à l'extérieur, elle tond le gazon, ramasse et dispose des feuilles mortes et enlève la neige des toitures, des entrées, des trottoirs et des aires de jeux.

Au titre de l'entretien physique et préventif, elle remplace les ampoules et les fusibles ; elle alimente ou voit à l'alimentation et au fonctionnement des feux des appareils de chauffage ; elle enlève, pose et range les doubles fenêtres ; l'hiver, elle sable les trottoirs ; elle effectue tout genre de travaux de réparation mineure.

Au besoin, elle effectue des travaux d'entretien des piscines et des installations adjacentes telles que le nettoyage complet de la piscine, l'entretien des filtres, des carrelages, des parois, des grilles des écumoires, des tamis intercepteurs et des autres équipements ; elle vérifie régulièrement les tremplins et peut également soumettre l'eau aux essais du pH et du chlore résiduel libre et ajouter les produits chimiques nécessaires pour obtenir la qualité d'eau requise.

À l'occasion, elle peut seconder du personnel de soutien qualifié en manipulant les objets lourds et les matériaux, en tenant des pièces dans une position déterminée, en nettoyant et fournissant les outils requis.

Dans l'accomplissement de ses fonctions, elle peut également dresser et démonter des échafaudages, déplacer du mobilier, manutentionner, transporter et entreposer des marchandises et des matériaux, opérer de l'équipement requis tels que monte-charge, cirreuse, chasse-neige domestique. Elle peut agir comme personne de service dans un garage.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

<b>LIEU DE TRAVAIL</b>	<b>École Saint-Maxime</b>
<b>SUPÉRIEUR IMMÉDIAT</b>	La direction de l'école
<b>HORAIRE DE TRAVAIL</b>	du lundi au vendredi de 15 h 30 à 23 h 45 (repas 30 min.)
<b>RÉMUNÉRATION</b>	16,14 \$ de l'heure prime de soir : 0,64 \$ de l'heure

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines **au plus tard le 18 décembre 2009 avant 16 h 30** en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.

NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.

# POUR AFFICHAGE

CONCOURS O-0910-056  
OUVRIÈRE/OUVRIER  
D'ENTRETIEN, CLASSE II  
38,75 HEURES/SEMAINE

Le 7 décembre 2009

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCRÉDITATION SUIVANTE :

- SCFP, local 1821

## NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste en l'exécution de travaux d'entretien ménager, physique et préventif des terrains, des piscines, des bâtiments et des équipements, et de travaux de réparation mineure. Il comporte également la manutention et le transport de marchandises, de mobilier et d'autre matériel. Elle travaille généralement selon les directives ou sous la surveillance d'une ouvrière ou d'un ouvrier d'entretien, classe I, d'une ou d'un concierge, d'une ou d'un contremaître ou de personnel de soutien manuel qualifié.

## AUTRES EXIGENCES

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en entretien général d'immeubles, ou d'un relevé des acquis émis par la Commission scolaire de Laval.

## ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois effectue des travaux visant à assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement.

Au titre de la propreté des lieux, elle exerce généralement l'ensemble des tâches suivantes : balayer, laver, nettoyer et cirer s'il y a lieu, les murs, les plafonds et les planchers des divers locaux, y compris des salles de toilette et des salles d'équipements sportifs ; tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, elle ramasse et dispose des rebuts et lave les vitres et les stores vénitiens, à l'extérieur, elle tond le gazon, ramasse et dispose des feuilles mortes et enlève la neige des toitures, des entrées, des trottoirs et des aires de jeux.

Au titre de l'entretien physique et préventif, elle remplace les ampoules et les fusibles ; elle alimente ou voit à l'alimentation et au fonctionnement des feux des appareils de chauffage ; elle enlève, pose et range les doubles fenêtres ; l'hiver, elle sable les trottoirs ; elle effectue tout genre de travaux de réparation mineure.

Au besoin, elle effectue des travaux d'entretien des piscines et des installations adjacentes telles que le nettoyage complet de la piscine, l'entretien des filtres, des carrelages, des parois, des grilles des écumoirs, des tamis intercepteurs et des autres équipements ; elle vérifie régulièrement les tremplins et peut également soumettre l'eau aux essais du pH et du chlore résiduel libre et ajouter les produits chimiques nécessaires pour obtenir la qualité d'eau requise.

À l'occasion, elle peut seconder du personnel de soutien qualifié en manipulant les objets lourds et les matériaux, en tenant des pièces dans une position déterminée, en nettoyant et fournissant les outils requis.

Dans l'accomplissement de ses fonctions, elle peut également dresser et démontrer des échafaudages, déplacer du mobilier, manutentionner, transporter et entreposer des marchandises et des matériaux, opérer de l'équipement requis tels que monte-charge, cireuse, chasse-neige domestique. Elle peut agir comme personne de service dans un garage.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

**LIEU DE TRAVAIL** **École Saint-Martin**

**SUPÉRIEUR IMMÉDIAT** La direction de l'école

**HORAIRE DE TRAVAIL** du lundi au vendredi  
de 7 h 00 à 15 h 45

**RÉMUNÉRATION** 16,14\$ de l'heure

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines au plus tard le 18 décembre 2009 avant 16 h 30 en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.

NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.

# POUR AFFICHAGE

## CONCOURS O-0910-057 OUVRIÈRE/OUVRIER D'ENTRETIEN, CLASSE II 38,75 HEURES/SEMAINE

Le 7 décembre 2009

COMMISSION  
SCOLAIRE DE LAVAL

CE POSTE EST OFFERT **PRIORITAIREMENT** AU PERSONNEL SALARIÉ MEMBRE DE L'ACCREDITATION SUIVANTE :

- SCFP, local 1821

### NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste en l'exécution de travaux d'entretien ménager, physique et préventif des terrains, des piscines, des bâtiments et des équipements, et de travaux de réparation mineure. Il comporte également la manutention et le transport de marchandises, de mobilier et d'autre matériel. Elle travaille généralement selon les directives ou sous la surveillance d'une ouvrière ou d'un ouvrier d'entretien, classe I, d'une ou d'un concierge, d'une ou d'un contremaître ou de personnel de soutien manuel qualifié.

### AUTRES EXIGENCES

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles en entretien général d'immeubles, ou d'un relevé des acquis émis par la Commission scolaire de Laval.

### ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois effectue des travaux visant à assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement.

Au titre de la propreté des lieux, elle exerce généralement l'ensemble des tâches suivantes : balayer, laver, nettoyer et cirer s'il y a lieu, les murs, les plafonds et les planchers des divers locaux, y compris des salles de toilette et des salles d'équipements sportifs ; tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, elle ramasse et dispose des rebuts et lave les vitres et les stores vénitiens, à l'extérieur, elle tond le gazon, ramasse et dispose des feuilles mortes et enlève la neige des toitures, des entrées, des trottoirs et des aires de jeux.

Au titre de l'entretien physique et préventif, elle remplace les ampoules et les fusibles ; elle alimente ou voit à l'alimentation et au fonctionnement des feux des appareils de chauffage ; elle enlève, pose et range les doubles fenêtres ; l'hiver, elle sable les trottoirs ; elle effectue tout genre de travaux de réparation mineure.

Au besoin, elle effectue des travaux d'entretien des piscines et des installations adjacentes telles que le nettoyage complet de la piscine, l'entretien des filtres, des carrelages, des parois, des grilles des écumoirs, des tamis intercepteurs et des autres équipements ; elle vérifie régulièrement les tremplins et peut également soumettre l'eau aux essais du pH et du chlore résiduel libre et ajouter les produits chimiques nécessaires pour obtenir la qualité d'eau requise.

À l'occasion, elle peut seconder du personnel de soutien qualifié en manipulant les objets lourds et les matériaux, en tenant des pièces dans une position déterminée, en nettoyant et fournissant les outils requis.

Dans l'accomplissement de ses fonctions, elle peut également dresser et démontrer des échafaudages, déplacer du mobilier, manutentionner, transporter et entreposer des marchandises et des matériaux, opérer de l'équipement requis tels que monte-charge, cireuse, chasse-neige domestique. Elle peut agir comme personne de service dans un garage.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

### LIEU DE TRAVAIL

**École Saint-Martin**

### SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

La direction de l'école

### HORAIRE DE TRAVAIL

du lundi au vendredi  
de 15 h 45 à 24 h 00 (repas 30 min.)

### RÉMUNÉRATION

16,14 \$ de l'heure  
prime de soir : 0,64 \$ de l'heure

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature à madame Danielle Coallier, directrice, Service des ressources humaines au plus tard le **18 décembre 2009 avant 16 h 30** en mentionnant le numéro d'affichage et le titre du poste.

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi, nous invitons les femmes, les minorités ethniques et visibles, les autochtones à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

SEULE LA PERSONNE DONT LA CANDIDATURE SERA RETENUE RECEVRA UNE COMMUNICATION OFFICIELLE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.

NOTE : CET AFFICHAGE S'ADRESSE AU PERSONNEL RÉGULIER ET AU PERSONNEL TEMPORAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL.